L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

Le Numéro : A LILLE N° 1.02 — A ROUBAIX N° 3.23 — A LENS N° 0.53 — A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ

Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Mardi 30 Décembre 1913

LA MAISON des temps nouveaux

Le Parti Ouvrier belge vient d'inaugurer la Maison de l'Education populaire, le palais de la Centrale Socialiste d'enseignement de Bruxelles. Cette construction nouvelle a coûté un million, le même prix que le monument superbe élevé il y a une quinzaine d'années par la coopérative socialiste bruxelloise, « La Maison du Peuple », à laquelle ses six étages sont adossés.

Un étage entier est réservé à la gymnastique : on y formera des jeunes hommes au corps sain, aptes à recevoir les enseignements qui leur feront un esprit sain.

Un étage a été aménagé pour la nouvelle salle des conférences ; un autre est destiné aux salles d'audition et aux classes des nombreuses écoles de musique pour les enfants. Un étage comprendra tous les services de la Centrale d'Education et de l'Institut Solvay d'enseignement ouvrier, qui favoriseront le développement, dans la plénitude de leur autonomie, de toutes les œuvres du Parti Ouvrier qui se proposent de « généraliser » le savoir des militants et permettront de recruter dans les jeunes générations ouvrières, des hommes de réalisations et d'organisation. Un quatrième étage est occupé par les classes de l'Ecole socialiste nationale, la bibliothèque et les locaux de documentation du Parti ; le cinquième est destiné aux innombrables bureaux des secrétaires des syndicats ; et enfin couronnant le tout, dominant le merveilleux panorama de la Cité, à trente-cinq mètres au-dessus d'elle, le Bureau Socialiste International, le Vatican de l'Eglise rouge, suivant l'expression heureuse de notre confrère « Le Peuple ».

Combien légitime le sursaut de fierté et d'orgueil des camarades belges qui viennent de voir se joindre à la classe ouvrière à leur fête d'inauguration, « deux des plus hautes personnalités du monde industriel et scientifique : M. Ernest Solvay faisant confiance aux travailleurs et dotant généreusement de un million leurs œuvres d'enseignement ; et M. Anatole France, tout auréolé de la plus grande gloire littéraire qui appartient au couchant de sa vie, avec une admirable passion, la haute influence de son pur génie à tous les opprimés, dans la mission historique desquels il a foi, pour créer un monde nouveau de paix, de justice et de beauté ».

Quelle émouvante leçon pour tous ceux qui s'arrêtent et admirent ces édifices grandioses, annonciateurs des Temps Nouveaux. Ils nous reportent par la pensée, à l'époque des Communes où s'élevaient le clocher civique, le glorieux beffroi, l'hôtel de ville paré de hautes flèches, d'élégants clochetons, de dentelles de pierre, — dominant la cathédrale et le château féodal. Ces monuments, nouveaux dans l'histoire comme les Communes elles-mêmes, annonçaient eux aussi, l'accession au pouvoir d'une « classe » nouvelle, jusque là vilipendée et opprimée.

Que l'on veuille bien revenir à quelques années en arrière. En 1881, Louis Bertrand, dans la « Voix Ouvrière », lançait un appel à ses lecteurs, leur proposant de tenter un essai de coopération à base socialiste. Quelques ouvriers, une vingtaine appartenant à la « Section Socialiste Flamande » l'entendirent et se réunirent sur la Grand' Place de Bruxelles à l'estaminet du « Cygne ». Ils se constituèrent. Ils versaient 25 centimes par semaine pour créer des parts de fondateur de 10 francs. Quand ils eurent rassemblé 600 francs avec 84 adhérents, ils louèrent moyennant 30 francs par mois, un ancien four de boulanger, dans la cour d'un cabaret, près du canal de Gand.

Sur leur première charrette à chien pour la distribution du pain, les membres du Comité, pleins de foi dans l'avenir de leur entreprise, inscrivirent la raison sociale aujourd'hui si fameuse : **Maison du Peuple. — Boulangerie Ouvrière.**

Ceux des bumbles fondateurs d'alors, qui vivent encore et dont Louis Bertrand a conté le labeur dans sa belle histoire de la coopération en Belgique, auraient-ils osé entrevoir, dans leurs rêves les plus audacieux, ce que sont devenus, après 32 ans, leur Coopérative et leur Maison du Peuple !

C'est par sauts prodigieux qu'ils avançaient, s'agrandissant successivement, à Molenbeck, puis rue Van Artevelde, enfin rue de Bavière, en 1896, dans l'ancienne synagogue.

Dès 1883, la Coopérative s'affiliait officiellement au Parti Ouvrier. En 1885, avec Jean Valders, elle fondait « Le Peuple », quotidien à deux centimes. Quel chemin lui aussi, le grand journal socialiste, a parcouru depuis lors ! En 1892, alors que la Coopérative comptait plus de 20.000 membres, que son chiffre d'affaires dépassait 4 millions et ses bénéfices 500.000 francs par an, que sa production dépassait 220.000 kilogrammes de pain, par semaine, son Conseil d'Administration négociait l'achat de 300.000 fr. de terrain dans le quartier des Minimes en pleine transformation et y édifiait la Maison du Peuple de la rue Joseph Stevens.

A la fête du 21 décembre dernier, à côté d'Octors « l'homme d'action dont le nom s'incorpore à l'œuvre de pierre qu'il a dressée à côté et au-dessus du palais prolétarien », avec Vandervelde qui fêtait Ernest Solvay et Anatole France, avaient pris place les représentants de la Fédération des coopératives de France, du Comité français d'éducation coopérative ; de la Wholesale d'Angleterre, de l'Educational Département de l'Independent Labour Party ; des Centrales socialistes d'éducation de Hollande, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse. Anatole France, au milieu d'ovations enthousiastes, a annoncé les Temps Nouveaux : « Une ère nouvelle s'ouvre dans la vie des peuples.

» Le prolétariat met la main sur les sciences et les arts et s'empare des armes puissantes de la pensée, des charmes souverains de la Beauté. Elles lui donneront des règles de vie et des principes d'action.

« A l'esprit d'autorité elles substitueront, dans tous les domaines, l'esprit scientifique.

« Ignorance nourrit les préjugés qui donnent de l'Univers une explication atroce et stupide, et font d'honnêtes gens, des criminels par devoir.

« Il faut faire un prolétariat savant pour faire un prolétariat juste.

« Cette maison sera la maison de la science des arts, de la paix.

« Le Socialisme c'est la paix. Il la réalisera parce qu'un nouvel ordre de choses imposera l'état pacifique.

« Ce n'est pas un rêve que le jour dissipe, une vaine illusion ! Ceux-là rêvent qui croient que l'ordre actuel — ou plutôt le désordre actuel — durera toujours.

« La victoire du prolétariat est certaine. Seules nos propres divisions, les indécisions de notre méthode, pourraient la retarder. Elle est certaine parce quelle est dans la nature même des choses et que les conditions de la vie l'ordonnent.

« Elle sera méthodique raisonnée, harmonieuse.

« Elle se dessine déjà sur le monde avec linflexible rigueur d'une construction géométrique ».

Quels nobles accents ! Quel enseignement et quel réconfort, dans cette journée d'inauguration pour ceux qui, sincèrement, aiment le prolétariat et veulent sa libération.

G. DESMONS.

CHOSES & AUTRES

POUR DORMIR DEBOUT

Les journaux allemands racontent une histoire pugilistique. Je vous demande la permission de la résumer. En un temps qui n'est pas très ancien, l'aube de nuit de Munich abritait un homme d'une quarantaine d'années qui se disait jardinier. Il aimait à parler et ne tarissait pas d'éloges sur la légion étrangère dont il prétendait avoir fait partie :

— Ah ! mes amis, disait-il, la légion ! la légion ! C'est le paradis. On y est comme des cocs-en-pâte. L'ordinaire est excellent ; on ne mange pas mieux à la table de Guillaume. Le service est très doux, jamais rien à faire. Quant aux chefs, ils sont d'une urbanité inconnue partout ailleurs. Tenez, pour ce qui est de mon capitaine à moi il m'apportait mon café au lit tous les matins. Ah ! la légion ! la légion !

Cet homme fut jugé dangereux : on le chassa.

On le chassa et l'autre nuit un garçon de seize ans fut accosté par un individu qui lui offrit un verre de bière. On prit un second verre pour faire oublier le premier ; on mit beaucoup d'autres verres sur ces deux-là, et le jeune homme était convenablement gris, son amphytrion sortit un papier de sa poche et l'invita à le signer.

Manœuvre diabolique !

On pacte avec Satan ? me demandez-vous.

Rassurez-vous ! De nos jours, le diable se montre très peu . Il s'agissait simplement d'un engagement pour la Légion étrangère que le jeune Munichois refusa d'ailleurs de parapher. Il n'était pas assez ivre, disent avec candeur les journaux allemands. Mais un verre de plus dans le nez, et ça y était. A quoi tiennent les destinées

Voilà le conte de Noel des journaux allemands. J'ai mis naturellement un peu de fantaisie dans mon résumé, mais le fond demeure, qui tend à prouver que la France ne recule devant aucun moyen pour assurer le recrutement de la Légion.

Et maintenant je me demande si les journaux qui répandent ces balourdises les prennent au sérieux.

Si oui, c'est très grave, et je ne suis pas sûr que ça puisse encore se soigner.

GRIFF.

CHRONIQUE

UN FUTUR CHAMPION

Pierre Verdier trouva difficilement dans Grenelle le petit concert où, le froid samedi soir de Novembre, un « championnat international de boxe anglaise » commençait.

Il venait de Belleville à pied, et sa marche s'alourdissait : traverser tout Paris, sous la pluie fine, en mince veston à collet relevé, est dur pour un gosse de dix-sept ans qui n'a pas mangé depuis la veille, qui, sans domicile, a passé la dernière nuit dans une gare.

Le matin — après l'éveil écœurant sur un banc, parmi les sifflets des premiers trains et les balayeurs, — lors qu'il essayait vainement de se faire engagé comme « extra » dans une équipe de déménageurs, — l'un d'eux, un copain lui a « passé le tuyau » : « T'as boxé aut'fois qu' tu dis ?... Y a c' soir un concours de novices à la Scala d' Grenelle... Six rounds... Cent sous au vainqueur... Dans les demi-finales ce sera dix francs ; la finale on n' sait pas encore... Veux-tu que j' t'inscrive ? — Oui... — Sois-là à huit heures et demie ».

Elevé en petit bourgeois, il avait travaillé deux ans la boxe dans un gymnase, du temps de sa vieille maman, une travée maraîchère ; depuis qu'elle était morte il n'avait pas remis les gants. Il vivait des rudes besognes au jour le jour, tantôt déchargeur de primeurs aux Halles, tantôt aide boucher, déménageur, bagotier...

Ce soir, las, affamé, comment combattre ? Ses bottines et culotte de boxe étaient dans la malle, conservée en gage de deux semaines de chambre par le patron du misérable garni, rue Saint-Fargeau, d'où on l'avait mis à la porte la veille.

Ce tenancier refusa de les lui laisser prendre, car c'était un vieux bossu qui haïssait les beaux gars. Qu'est-ce qu'il contait celui là avec ses histoires de batteries ?... S' flanquer d' la mailloche pour le pognon ? C'était du propre !... Si encore ç'avait été pour une raison honnête, mais s' faire payer pour crever quelqu'un... Y n'aurait rien d' sa malle avant d'avoir réglé sa note jusqu'au dernier rond...

Heureusement, le garçon d'hôtel alla en cachette extraire de la malle les effets, ce qui coûta à Pierre ses derniers six sous...

Il passa l'après-midi à somnoler dans l'arrière boutique tiède d'un mercier chez lequel sa mère fournissait jadis et qui aurait bien prêté quelque argent à Pierre si celui ci avait osé lui en demander. Mais le pauvre garçon eut mieux tendre la main dans la rue qu'avouer sa détresse à quelqu'un qu'il connaissait.

Il y a loin à pied, de la rue Saint-Fargeau à Grenelle !... Jusqu'à la place de la République, cela allait bien. Mais une pluie d'hiver froide comme de la neige, dure comme de la grêle, soudain s'abattit.

Le collet relevé, Pierre continua sa route ; s'arrêter sous une porte cochère l'eut peut-être mis en retard ; et il était...

La morsure de l'ondée lui courbait le dos, l'aveuglait. Si, seulement, ses souliers n'avaient pas pris l'eau ; de bons godillots vous font chaud par tout le corps, mais quand on se sent les pieds dans de l'éponge froide et dégoulinante.

Et puis, il avait faim ! Oh ! faim à faire un sale coup. L'odeur des gargottes le tenait atrocement. La tête lui tournait....

Combattre dans ces conditions !

Oui, mais cinq francs s'il est vainqueur !

∴

Des clartés électriques, d'énormes affiches ; la « Scala » de Grenelle.

D'une ignoble entrée noire la voix du camarade déménageur Maurissard, appela :

— Hé, par ici !.. Grouille-toi de t'habiller.. J' l' soignerai... Comme adversaire, t'as Martial, un qu'est un peu là... Faudra en mettre !

De grandes rumeurs, des sifflets lointains, venaient parfois de la salle où commençaient les combats...

Pierre se dévêtit dans une loge d'artiste qui sentait le vernis à postiches et l'héliotrope... Quelle malchance la sienne ! Non seulement *il n'en pouvait plus de purée*, mais dès le premier tour, il aurait à « s'expliquer à la dure ! » Ce Martial, désigné par les gazettes sportives comme le probable vainqueur de tout le concours, faisait recette, étant du quartier, et, à cause de cela, serait favorisé par l'arbitre ; en lui opposant un inconnu on avait sans doute voulu offrir à ce favori un succès facile.

Bottines et culotte enfilées, Pierre se mit en garde, dassina dans le vide des attaques, des esquives, des arrêts, se massa les bras et les jambes ; puis, il passa son veston et vint s'asseoir dans un coin obscur du foyer-bar.

Au loin, les cris, les sifflets du public continuaient...

L'attente énervait Pierre. Ne serait-ce pas bientôt son tour ?... Oh ! savoir la fin de cet essai !

Deux gars, camards, bien vêtus, tout rasés, aux oreilles boursouflées, à larges épaules, entrèrent avec des femmes élégantes. Ils firent venir des consommations coûteuses. De fortes bagues et des manchettes trop larges luisaient à leurs énormes mains. Pierre reconnut, pour avoir vu leurs portraits, deux célébrités du ring ; la boxe rapporte gros à ses champions !...

Tout de même, jadis, au gymnase, personne ne le dominait ! Pourquoi ne deviendrait pas, lui aussi, un champion ? Oui, mais s'il est battu tout à l'heure, pas un sou pour manger et se coucher... et quel temps dehors !

— Allume, vieux ! C'est à toi ! lui criait Maurissard, en bras de chemise, des gants et une serviette à la main.

∴

Après des couloirs, des escaliers, il aperçut le ring, blanc de résine, miroitant dans une salle brune de foule. Comme en rêve il traversa les cordes et s'assit.

Alors, ce calme avant l'action qui est propre aux combattants-nés, s'empara souverainement de lui. La fatigue de ses jambes avait disparu ; seule la faim, préoccupation constante et involontaire, le gênait. Les gants étaient légers, doux à ses mains crispées.

— « Ça y est ?... Allons-y ! » dit une voix... Car le cérémonial était réduit au minimum en ce championnat de faubourg.

« Seconds out ! Time !...

Martial — un autre gosse, mais brun, un peu rougeaud, tandis que Pierre était blond, et pâle, pâle ! — s'avança prudemment, après la poignée de mains d'usage. De rapides feintes s'entrecroisèrent puis, de vitesse, Pierre plaça deux fois son gauche au visage et manqua de peu un fort crochet du droit à la mâchoire. Des murmures approbateurs s'élevèrent ; on lui reconnaissait du style, de la décision, de l'acquis. A son tour, il reçut un léger direct au flanc et toucha encore deux fois sur la bouche adverse, maintenant ensanglantée.

Tout le round futainsi pour lui, mais pendant la minute de repos il arrivait mal à reprendre son souffle... Il haletait, la bouche entr'ouverte.

— Bien ! T'as vu, il a pavoisé !... Mais attention à son uppercut du droit ! Et vas-y au bide !... recommanda Maurissard.

La victoire ne lui semble pas douteuse, malgré son essoufflement. Avec un bon repas et une nuit dans un lit il le descendrait en trente secondes, ce Martial.

« Time ! » L'adversaire, actif, les yeux hardis, tourne autour de Pierre, puis peu à peu son visage se découvre. Au fond, Pierre lance un direct de gauche dans l'ouverture. Clarté aveuglante, choc mou le long du corps, et, au loin d'abord, puis de plus en plus près, il entend compter : Un !... deux !... trois !... quatre !... cinq !...

Il est donc à terre ?...

D'un effort le voici debout, à huit, les gants blancs de résine. Il esquive l'attaque furieuse de Martial et se jette en un corps à corps qu'il prolonge.

« Break !... Break !... »

Mêlée confuse où il touche, lui aussi, de deux crochets, mais faiblement. Nouveau corps à corps « Au bide, u... de D... au bide ! » hurle Maurissard. Bon Conseil, puisqu'il parvient à arrêter au flanc, très dur, l'adversaire qui rompt en trébuchant.

Mais ce n'est qu'un répit. Voici Martial à nouveau en demi-corps à corps, frappant du droit, du gauche, de côté, de pas en haut, et Pierre vermi de sang, étourdi, déjà en rêve, les bras peu à peu tombants, ne se défend plus.

La foule, taches rosâtres sous des casquettes sombres, hurle, gesticule.

Un dernier swing, et Pierre s'abattit sur le dos, les bras en croix. Sa chute éclabaussa de rouge le plancher.

...La brûlure de l'ammoniaque aux narines, le froid de l'éponge à la nuque, l'éveillèrent. Il était dans son coin, sur sa chaise. Il se rappela....

— Le time t'a sauvé... Tu ne te serais jamais relevé dans les dix secondes. T'es rien arrangé ! Veux-tu que j'jette l'éponge ?

Pierre fit signe que non. Il pleurait, il avait mal ; des nuées d'étincelles blanches pétillaient dans sa vue ; sa bouche grande ouverte n'aspirait pas assez d'air malgré que ses côtes fissent le soufflet à effrayer ; il n'était plus qu'une pauvre loque d'enfant battu, mais il n'abandonnerait pas !

« Second sout !... Time !... »

Le ring lui semblait osciller, nauséeusement, comme le pont d'un bateau. Il put esquiver les premières attaques de Martial, toujours furieuses, mais, pourtant, plus lentes. Il réussit trois directs au visage, sans puissance ; il en tenta un quatrième et se fit arrêter douloureusement à l'arcade sourcilière droite ; son œil se ferma. Maintenant, où donc était l'adversaire ? Il voyait dix, vingt Martial gesticulants... Contre lequel se défendre ? Plusieurs coups violents le heurtèrent sans qu'il sut lequel de ces quarante bras teints de rouge les lui délivrait... Les cris incessants du public s'éloignaient, s'unifiaient en un fra[illegible] [illegible] eau.

Et il sentit que c'était tout, qu'il ne lui restait plus qu'à se faire finir proprement, sans douleur, d'un « knock out blow » sous l'oreille. Il avança, il exposa le cou... Martial y asséna aussitôt un direct du droit à fond... Mais, instinctivement, par un [illegible]prême effort de conservation, Pierre esquiva en arrêtant à la mâchoire du gauche, de toutes ses dernières forces rageuses...

Il lui sembla qu'il ne touchait pas.... Alors, pourquoi donc cette clameur immense dans le public ?...

Martial gisait sur le dos, inconscient, compt[illegible] huit... neuf... dix... » out ! comptait l'arbitre...

« Pierre Verdier vainqueur ! » proclama la voix grasse du speaker.

— Bravo, mon vieux ! Un knock out superbe !... Il n'était qu'temps, car, aux points, tu n'valais pas une gomme... dit Maurissard en aidant le vainqueur trébuchant à regagner le vestiaire.

∴

Ensuite, chez un mastroquet voisin, dans un coin, le dos à la lumière à cause de son visage tuméfié, Pierre achevait voracement un pain de deux livres, un cervelas, un litre... Dans quatre jours, les demi-finales ! S'il pouvait les traverser, être de la finale... la gagner !... Alors, les grands engagements, les fric, la galette !... Pourquoi pas ?... D'autres aussi ont battu la purée avant d'être des champions.

En attendant, il se sentait meurtri, malade, le pauvre gosse tout seul !... La pluie pianotait contre les vitres du cabaret chaud. Il s'appuya le front sur la table.

A la fermeture on eut du mal pour l'éveiller et le pousser dans la nuit glaciale de novembre.

J. Joseph RENAUD.

ECHOS

SALAIRES DE PEINTRES

On sait que la « Joconde » a été payée à Léonard de Vinci par François Ier, 12.000 livres. C'était une somme énorme pour l'époque.

Depuis, nous en avons vu bien d'autres.

Veut-on savoir à ce propos à combien était évaluée la « figure » d'un tableau chez les anciens ? D'après M. Hugues Bazin, dans sa remarquable thèse sur la « Condition des artistes dans l'antiquité grecque », les tableaux des peintres leur étaient payés **à tant le personnage.**

Le tyran d'Elatée, Mnason, vers le milieu du quatrième siècle avant Jésus Christ, traitait avec les artistes qu'il employait, d'après ce singulier tarif.

Ainsi, d'après les renseignements de Pline, Aristide de Thèbes, pour une bataille contre les Perses de cent personnages (à raison de dix mines le personnage) toucha près de 93.000 francs ; Théomneste, pour des héros (à vingt mines le héros) environ 20.000 francs ; Asclépiodore, pour les douze dieux (à trente mines le dieu) plus de 33.000 francs.

Le célèbre Appelle, pour un de ses portraits (**Alexandre portant la foudre**) reçut des mains mêmes d'Alexandre vingt talents, plus de 111.000 francs ! Enfin Attale paya, dit-on, cent talents (environ 600.000 francs !!!), un seul tableau d'Aristide.

Si l'on ajoute à cela que les mêmes peintres joignaient encore aux ressources qu'ils tiraient de leur art les honoraires que leur payaient leurs élèves, on conviendra qu'à cette époque les peintres n'étaient pas trop malheureux...

UN EXTINCTEUR D'INCENDIE INATTENDU

Des essais tentés aux Etats-Unis viennent de démontrer que la sciure de bois peut rendre de grands services comme extincteur d'incendie.

Des bacs peu profonds ayant reçu une certaine épaisseur de vernis, on y mit le feu, qui devint vite intense ; puis on en obtint l'extinction tout aussitôt, en y jetant quelques pelletées de sciure de bois.

Il paraît que la sciure du bois tendre agit autant que celle du bois le plus dur.

On obtient de même ce résultat surprenant de la sciure sèche autant que de la sciure humide.

Le sable, dans ce rôle, rend des services que chacun connaît ; il semble que la sciure de bois lui soit de beaucoup supérieure. Elle intercepte tout contact avec l'air. L'addition de bicarbonate de soude augmente l'action de la sciure et rend l'opération plus rapide.

LA FIN D'UN BAGNE

Le bagne de Nouméa va disparaître. Prochainement on vendra son emplacement, ses constructions, son mobilier. Tout cela va être dispersé aux enchères pour le compte de l'administration pénitentiaire.

Les colons et les commerçants du pays sont, paraît-il, furieux de voir s'éloigner cette catégorie intéressante d'habitants dont la main-d'œuvre était peu coûteuse et était pour eux une source de profits.

Les forçats, eux, ne se montrent pas autrement fâchés de ce déplacement. Par petits détachements, ils ont déjà quitté leur ancienne demeure et ont été dirigés sur la Guyane, leur nouvelle résidence. Le climat y est certes plus meurtrier : mais il y a une compensation qui ne leur est pas tout à fait insensible : les évasions y sont plus faciles... Mais, attention aux requins !

UN JUGEMENT DE SALOMON

Un procès engagé depuis de longs mois entre la femme de Tolstoï et sa fille, pour la possession des manuscrits de l'écrivain, vient d'être tranché, nous disent les « Novoié Vrémia », de façon aussi simple qu'équitable.

Sur la proposition de la fille de Tolstoï, une reproduction photographique des manuscrits a été faite pour chacune des parties.... et l'original déposé dans un musée.

Le relèvement des soldes à la Chambre

Le projet de loi, retour du Sénat, est adopté, avec ses modifications, par 483 voix contre 22.

Les douzièmes et l'Emprunt au Sénat

MM. de Lamarzelle, Touron et Ribot, contre M. Caillaux.

Paris, 29 décembre. — La séance est ouverte sous la présidence de M. DESCHANEL.

Le relèvement des soldes militaires

M. BENAZET, rapporteur, dépose, au nom de la commission du budget, le rapport sur le projet modifié par le Sénat sur le relèvement des soldes des officiers et sous-officiers des armées de terre et de mer.

La commission accepte la modification du Sénat en ce qui concerne les gardiens de batterie.

En ce qui concerne les officiers généraux et assimilés, elle demande à la Chambre de se rallier aussi aux texte du Sénat. Le Sénat n'a pas modifié les autres chiffres votés par la Chambre.

La commission demande à la Chambre de ne pas édicter, à l'égard des officiers généraux et assimilés une mesure qui serait considérée comme une marque de désaveur. (Bruit à l'extrême gauche.)

Elle lui demande de laisser au ministre la liberté de se mouvoir dans la limite des crédits accordés par le projet.

L'urgence est déclarée et la discussion générale ordonnée.

L'article 1er du projet est ainsi conçu :

« Il est ouvert aux ministres de la guerre, de la marine et des colonies, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 30 juillet 1913 et par des lois ultérieures des crédits supplémentaires s'élevant, à savoir :

Département de la guerre : 2,191,297 fr.
De la marine : 753,900 fr.
Des colonies : 151,839 fr.

Ces crédits seront répartis par chapitre au budget de ces départements, conformément à l'état annexé à la présente loi. Il y sera pourvu au moyen des ressources générales de l'exercice 1913. »

Les allocations aux soutiens de famille

Sur une question de ROUANET, le ministre de la guerre, M. NOULENS déclare que les instructions nécessaires ont été données pour l'attribution des secours aux familles nécessiteuses des jeunes gens incorporés en octobre dernier.

BARTHE proteste que ces allocations sont accordées trop parcimonieusement

MM. PRETON, RAZIMBAUD et RAFFIN-DUGENS formulent des observations analogues

M. NOULENS. — L'administration de la guerre a ouvert une enquête générale sur la concession des allocations pour soutiens de famille. Elle veillera à ce que tous ceux qui, par leur situation de famille, ont droit à cette allocation la reçoivent, et qu'elle soit refusée à ceux qui n'y ont pas droit. Tel est l'esprit de la loi. Nous veillerons à ce qu'il soit observé.

M. DUCLAUX MONTEIL. — Y aura-t-il rappel en cas d'erreur ou d'inexactitude dans la répartition ?

M. NOULENS. — Toutes les erreurs ou inexactitudes seront corrigées.

A propos d'une circulaire

M. D'ELISSAGARAY. — Est-il vrai que le gouvernement ait menacé de défaveur les fonctionnaires qui auraient présenté des listes trop nombreuses de secours concédés pour soutiens de famille ? Si c'était vrai ce serait odieux. Si c'est une légende, il ne faut pas qu'elle passe sans être démentie.

M. EMILE CONSTANT. — Il y a un ministre responsable, le ministre de la guerre. Qu'il fasse une enquête sur cette question de circulaire. (Mouvements divers.)

M. NOULENS. — La prétendue circulaire (Exclamations) a été rendue par le précédent cabinet, si elle a été rendue. Elle n'émanait pas, en tout cas, du gouvernement actuel. Du moins faudrait-il que la question fût posée au ministre dont l'administration aurait émis cette circulaire.

Je demande à la Chambre de ne pas insister sur cette question étrangère au débat actuel.

M. D'ELISSAGARAY. — Je crois que la circulaire n'existe pas. Mais il y a huit jours le gouvernement s'engageait à nous faire savoir exactement ce qu'il en est. Suspendons la séance et dans vingt minutes nous pourrons être renseignés. (Mouvements divers.)

M. TISSIER. — Je demande au ministre s'il est légal d'envoyer des recrues aux colonies et dans les pays de protectorat pour y faire leurs classes. Cela est fâcheux.

M. CHARLES BENOIST. — Ce qui est fâcheux, c'est d'avoir des ministres qui ont besoin de faire leurs classes. (Rires.)

COLLY revient sur la question de la circulaire.

M. RENE RENOULT, ministre de l'intérieur, déclare qu'il la recherchera. Si elle existe et si ses dispositions sont contraires à la loi il la retirera.

L'incident est enfin clos.

On revient à l'article premier du projet.

Les soldes des généraux

Sur cet article, M. DE MONTEBELLO propose de porter les crédits prévus à 2 millions 283,757 francs pour le département de la guerre, à 735,300 francs pour celui de la marine et à 152,239 francs pour celui des colonies.

M. DALBIEZ demande le rejet de l'amendement Montebello et le vote du texte du Sénat dans les conditions indiquées par le ministre.

M. DE MONTEBELLO. — La crainte exprimée par le ministre de voir se tarder l'adoption du projet est vaine. Si la Chambre relève le crédit le Sénat l'acceptera aujourd'hui même. Ou ou non, le ministre demandera-t-il les crédits nécessaires s'ils n'étaient pas accordés aujourd'hui ?

M. NOULENS. — Le Sénat, en acceptant, en ce qui concerne les généraux de divisions, l'amendement Dalbiez, a l'intention de faciliter l'adoption du projet avant le 31 décembre. Le Sénat a tenu à supprimer du texte de la Chambre la disposition exceptant de la loi les officiers généraux et assimilés. Ce faisant, il a voulu empêcher qu'il fût porté atteinte au principe de fixation des soldes par décret. Dans ces conditions, les choses restent en l'état.

Les partisans de l'amendement Dalbiez ont satisfaction puisque les crédits ne sont pas votés.

D'autre part ceux qui ont partisans du relèvement des soldes des officiers généraux pourront avoir satisfaction par voie budgétaire.

Le gouvernement insiste pour le vote du texte du Sénat. (Bruit).

M. NOULENS insiste pour le rejet de l'amendement de Montebello. « Le gouvernement pourra, a-t-il dit, prendre l'initiative de demander les crédits nécessaires dans le budget ».

M. DE MONTEBELLO. — Le refus de la Chambre en ce qui concerne les officiers généraux sera fatalement interprété comme un acte d'hostilité et de méfiance. (Applaudissements au centre et à droite).

M. AUGAGNEUR insiste à son tour contre l'amendement.

Après une opposition de M. DALBIEZ l'amendement de Montebello est mis aux voix.

L'amendement Montebello repoussé

Le scrutin donne lieu à pointage.

La séance est suspendue.

Elle est reprise.

M. Le PRESIDENT fait connaître le résultat du pointage :

A la majorité de 326 voix contre 199, sur 525 votants, l'amendement n'est pas adopté. (Applaudissements à gauche).

L'article 1er est adopté.

M. DANIELOU propose d'ajouter à cet article une disposition concernant les gardiens de batterie.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE répond qu'il y a eu l'autre jour, un malentendu entre M. Daniélou et lui.

Quand il lui a dit qu'il était d'accord avec lui, il entendait par là que la solde des gardiens de batteries devait être relevée.

M. Daniélou a satisfaction sur ce point ; l'orateur l'invite à retirer son amendement. (Très bien très bien).

M. Léon PERRIER présente un projet de résolution concernant les gardiens de batterie.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE, d'accord avec la Commission du budget, accepte.

M. DANIELOU prend acte des déclarations de M. le Ministre de la Guerre et retire son amendement.

RAFFIN-DUGENS appelle l'attention de M. le Ministre de la Guerre sur la situation des gardiens-adjoints de batterie.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE dit qu'il y a un projet de loi qui donne satisfaction à l'orateur.

M. LE PRESIDENT dit qu'il va consulter la Chambre sur l'amendement de M. Léon Perrier accepté par le Gouvernement.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE dit qu'il avait accepté un projet de résolution mais que, s'il s'agit d'un amendement, il prie M. Léon Perrier de le retirer en prenant acte de ses déclarations.

M. LEON PERRIER. — Il est bien entendu que les gardiens de batterie seront assimilés pour la solde aux adjudants des corps de troupe.